

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

CONSTITUTIONS

FCI01641

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/11/2023 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRIMAVERA 2404

Objet : Acquisition et location de matériel et équipement de toute nature dans le cadre des dispositions de l'article 199 undecies B du Code Général des Impôts.

Au capital de : 200 Euros.

Siège social : C/O IF-LEASE Antilles Guyane - Parc d'activités de la Jaille 97122 BAIE-MAHAULT

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE A PITRE.

Gérance : Jocelyne BERTIN.

FCI01642

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/03/2024 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRIMAVERA 2409

Objet : Acquisition et location de matériel et équipement de toute nature dans le cadre des dispositions de l'article 199 undecies B du Code Général des Impôts.

Au capital de : 20 Euros.

Siège social : C/O IF-LEASE Antilles Guyane - Parc d'activités de la Jaille 97122 BAIE-MAHAULT

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE A PITRE.

Gérance : Jocelyne BERTIN.

FC07328



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 mars 2024

Dénomination : CARAIB' O NAT.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : Entrepôt Vernou Jalousy, 97170 Petit Bourg.

Objet : La commercialisation en gros, à destination des pharmacies exclusivement, à l'exclusion de tout autre magasin, de compléments alimentaires, de produits diététiques, de produits cosmétiques, de produits parapharmaceutiques, d'huiles essentielles et divers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 10000 euros divisés en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Toute cession d'actions est soumise au respect du droit de préemption et ne peut intervenir qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Philippe BRAME-DIE 520 Morne Tarare 97125 Bouillante.

La société sera immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre.

Pour avis.

Une annonce
légale à
publier en
Guadeloupe ?

Simple Facile

Paiement
sécurisé

Votre
attestation
dans votre
boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.leprobant.fr